

HDS+

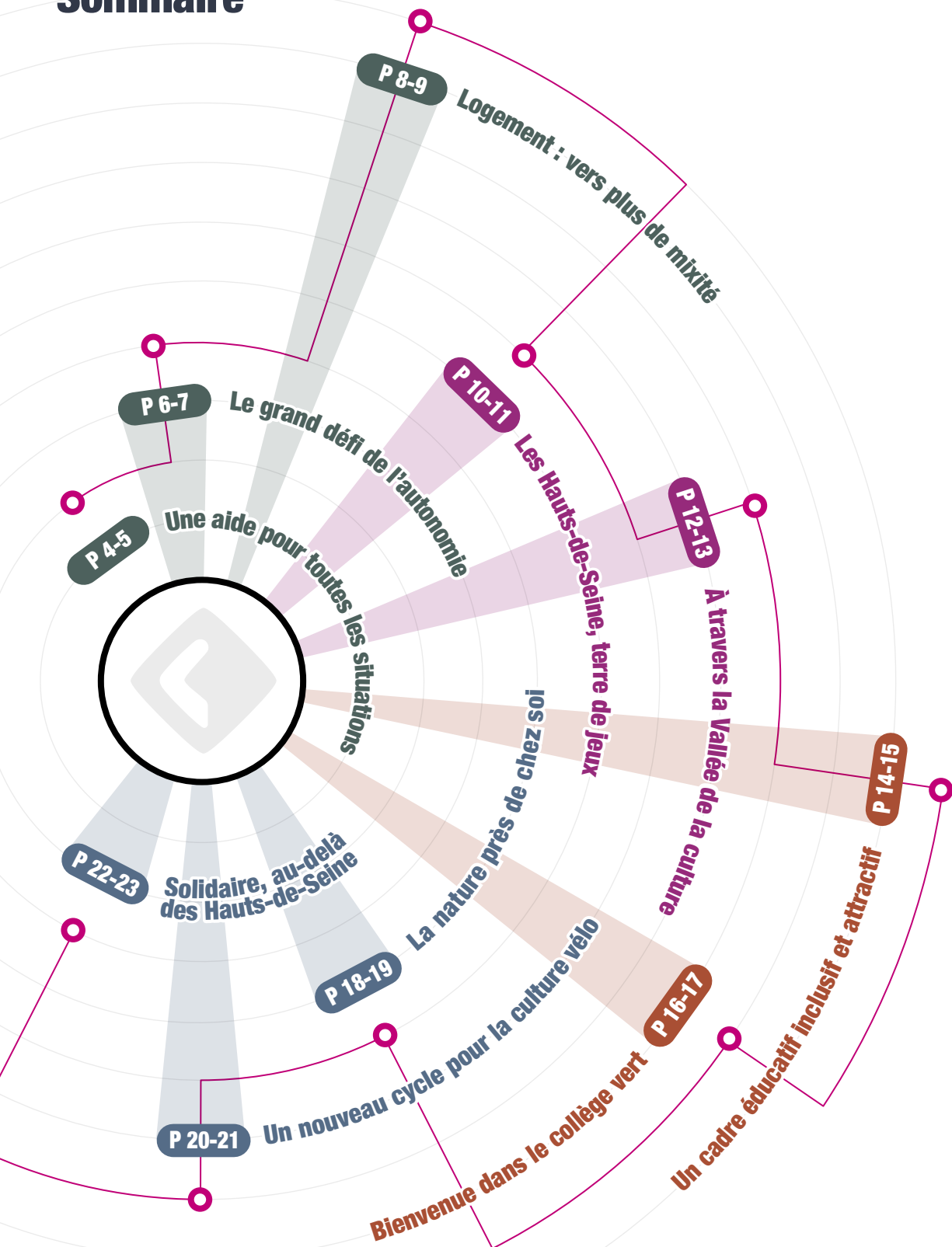


Solidarité, attractivité,
développement durable...

**LE DÉPARTEMENT
EN ACTION**

Eniel

Sommaire



DES ACTIONS CONCRÈTES POUR LA QUALITÉ DE LA VIE QUOTIDIENNE



CD92/JULIA BRECHLER

Georges Siffredi
Président
du Département
des Hauts-de-Seine

Le budget du Département pour l'année 2022 est marqué par une triple ambition : solidarité, attractivité et développement durable.

L'action que nous menons vise à promouvoir, concrètement, l'égalité des chances et à favoriser la réussite et l'épanouissement de chacun. Ainsi, nous consacrons 213 M€ à la protection de l'enfance, 187 M€ à l'accompagnement des personnes handicapées, 145 M€ à l'autonomie des personnes âgées.

Nous sommes aussi présents aux côtés des collégiens avec un budget de fonctionnement en hausse, à 36 M€, pour développer les nombreux dispositifs éducatifs que nous avons mis en place et améliorer la qualité de la restauration scolaire, en privilégiant les produits issus de l'agriculture raisonnée et les circuits courts.

Dans le domaine culturel, les crédits sont là encore en augmentation, à près de 35 M€, pour faire en sorte que « la culture pour tous » soit une réalité, y compris pour ceux de nos concitoyens qui en sont les plus éloignés. Quant à notre politique sportive, dotée de moyens considérablement renforcés, à hauteur de 18 M€, elle vise à soutenir davantage le sport de haut niveau et à élargir l'accès aux pratiques sportives, en développant notamment notre appui au handisport et au sport adapté.

Ces politiques publiques, qui permettent d'améliorer le quotidien des Alto-Séquanais, s'accompagnent d'une stratégie d'investissement particulièrement dynamique au service d'un territoire durable. Ainsi, c'est un budget jamais égalé de 772 M€ que nous consacrons cette année à nos investissements en faveur des transports collectifs, des mobilités douces, des espaces naturels et de la biodiversité urbaine, ou encore de nos équipements scolaires, culturels et sportifs.

HDS+ vous présente les grandes lignes de ce budget 2022 : un budget ambitieux et responsable, au service des habitants et du rayonnement des Hauts-de-Seine. ■

**HDS + est un supplément
de HDSmag**

HDSmag
57 rue des Longues Raies
92731 Nanterre cedex
Tél. : 01.41.37.11.60.

HDSmag@hauts-de-seine.fr

Directeur de la publication
Muriel Hoyaux

Rédacteur en chef
Rafaël Mathieu

Rédaction
Mélanie Le Beller et Pauline Vinatier

Photo / Responsable
Jean-Philippe Ancel

Iconographes
Stephanka Kissiova Toussaint

**Conception graphique
et mise en page**
Cyril Maciet

Couverture Pinel

Impression
Maury
45330 Malesherbes

Distribution Adrexo

UNE AIDE POUR TOUTES LES SITUATIONS

Avec un budget de plus de 200 M€, la protection de l'enfance fait l'objet d'une politique volontariste afin de renforcer le suivi pluridisciplinaire des jeunes.

En 2022, le Département va renforcer son action pour trouver des solutions alternatives au placement. Ainsi, cinquante places supplémentaires de placement éducatif à domicile et dix places d'accueil d'urgence vont être créées ainsi qu'un nouveau placement familial associatif spécialisé dans l'accueil de jeunes porteurs de troubles du comportement et qui ne s'adaptent pas à la vie quotidienne dans les structures collectives.

Cette année marque aussi le début de l'accueil des enfants des Hauts-de-Seine à l'Institut du psycho-traumatisme de l'enfant. Le Département participe à hauteur de 1,1 M€ au coût

de fonctionnement de ce projet créé avec les Yvelines qui a pour objectif *« d'accompagner les enfants afin de prévenir les placements, d'en réduire la durée et de limiter la complexification des situations »*.

Le Département s'appuie également sur des partenaires reconnus comme les Apprentis d'Auteuil, avec qui il vient de signer un contrat pluriannuel d'objectif et de moyens inédit, à hauteur de 80 M€ sur quatre ans et dont il soutient la démarche de labellisation en Mecs des résidences qui accueillent des jeunes de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). ■

Faire plus pour la jeunesse

Séjours solidaires pendant les vacances, sorties culturelles, distribution d'aide alimentaire... la Veille Active Jeunes (VAJ) se poursuit et multiplie ses interventions auprès des 11-25 ans pour leur permettre de garder des liens avec la réalité quotidienne et de s'autonomiser. Plus globalement, les crédits consacrés à l'accompagnement des jeunes devraient atteindre plus de 17 M€ cette année pour des actions de prévention, de sensibilisation et d'insertion. Sur cette somme, 3,5 M€ seront affectés aux Foyers de jeunes travailleurs pour accueillir des jeunes de l'aide sociale à l'enfance.

213 M€

consacrés au
placement des jeunes et
pour le développement
de solutions alternatives
au placement

17 M€

pour l'accompagnement
des jeunes
du Département

3,5 M€

pour les foyers
de jeunes
travailleurs

Un établissement d'un nouveau type

C'est un établissement innovant qui est à l'étude depuis déjà plusieurs mois sous l'autorité scientifique du professeur en pédopsychiatrie Marcel Rufo. Cette structure, totalement inédite en France, proposera un accompagnement global, associant bien sûr les soins médicaux et paramédicaux, mais aussi les dimensions éducatives, culturelles, sportives, ainsi qu'un lieu d'accueil et d'hébergement sur le principe d'un internat d'excellence. Deux autres structures sont prévues, l'une dédiée à l'accueil de jeunes souffrant de troubles du spectre autistique ou de retard du développement cognitif et une autre maison d'enfants à caractère social (Mecs). Les appels à projets pour l'aménagement et la gestion de ces établissements seront lancés d'ici cet été.

LE GRAND DÉFI DE L'AUTONOMIE

Le Département consacre 333 millions d'euros à l'autonomie des personnes âgées et handicapées et à l'ouverture de solutions d'hébergement innovantes.

C'est un plan doté d'une première enveloppe de 20 M€ pour créer « l'Ehpad de demain ».

L'objectif est de transformer les établissements d'hébergement pour seniors en lieux de vie adaptés et agréables avec une large offre de services mais aussi de favoriser la mixité des résidents et de renforcer le lien social. Face au constat d'un parc vieillissant des Ehpad et résidences autonomie, le Département a engagé avec les professionnels du secteur et le Centre scientifique et technique du bâtiment un travail afin d'élaborer un référentiel de qualité de vie des seniors.

Le Département invitera les établissements à s'emparer de ce référentiel, et à réaliser les travaux de modernisation et d'aménagement que cela implique en apportant un soutien financier à ces investissements. En contrepartie de sa contribution, le Département imposera l'obligation de ne pas augmenter le prix de journée pour les résidents.

Le Département veut aussi imaginer des solutions flexibles qui tiennent compte de la réalité du parcours de vie et

de l'état de santé de chacun et permettent des formes d'accompagnement novatrices. Des moyens nouveaux sont prévus en 2022 pour améliorer l'offre, notamment par le financement de deux nouvelles unités pour personnes handicapées vieillissantes en Ehpad. Ce sont aussi des possibilités d'accueil de jour en établissement ou encore des accueils ponctuels ou séquentiels pour les seniors comme pour leurs proches aidants.

Le Département a également fait le choix d'une approche globale dans laquelle le maintien à domicile est une priorité, puisque c'est la volonté de l'immense majorité des aînés. Ainsi, 69,3 M€ doivent être consacrés à cet objectif dont 6,9 € pour le fonctionnement de l'Agence interdépartementale de l'autonomie et plus de 40 M€ pour le versement de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour le maintien à domicile. Pour les personnes âgées les moins autonomes, 44 M€ seront consacrés à l'accueil en établissement au titre de l'aide sociale et 31 M€ à l'APA versée aux personnes âgées dépendantes hébergées en établissement. ■

De l'inclusion pour les personnes handicapées

Outre le versement de la Prestation de compensation du handicap (PCH), le Département s'engage sur plus d'hébergements dits « inclusifs ». Sont prévus, en 2022, la création d'un foyer d'accueil médicalisé d'une capacité de 35 places ainsi que l'ouverture de services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (Samsah) pour une capacité de suivi de 70 personnes prévue dans le cadre du Plan Belgique. Ces places s'ajoutent à celles créées au sein du foyer d'accueil médicalisé interdépartemental de Bécheville aux Mureaux ouvert en septembre dernier et de places en centres d'accueil de jour.



LOGEMENT : VERS PLUS DE MIXITÉ

Le Département va investir massivement pour le logement et la rénovation urbaine.

C'est une nouvelle ambition pour le logement. Les moyens alloués à Hauts-de-Seine Habitat, l'office départemental qui gère le parc social, sont renforcés pour permettre une amélioration du patrimoine existant et une augmentation de l'offre de logements. L'objectif est de favoriser la mixité sociale et la continuité des parcours résidentiels.

Ainsi, la subvention annuelle d'investissement versée par le Département augmente en 2022 de 50 % pour atteindre 12 millions d'euros. Cette somme permettra d'accélérer les réhabilitations et de mettre en œuvre en particulier un ambitieux plan de rénovation énergétique des bâtiments et de mise aux normes des ascenseurs. Surtout, le Département va investir 70 millions d'euros en titres participatifs pour accroître le développement de l'office public de HLM Hauts-de-Seine Habitat. Objectif fixé : 50 000 logements à l'horizon 2032, soit une moyenne de 1 000 nouveaux logements par an. Cet investissement sera porté prioritairement dans les communes en rattrapage SRU, sur l'offre de logements locatifs intermédiaires qui font cruellement défaut, et sur la relance d'une véritable politique d'accession sociale à la propriété. ■

70 M€

investis pour Hauts-de-Seine Habitat à travers l'acquisition de titres participatifs

150 M€

dédiés au renouvellement urbain avec le dispositif Quartiers d'avenir

Un renouvellement urbain dynamique

Le Département maintient son engagement en faveur du renouvellement urbain à travers le dispositif Quartiers d'avenir lancé l'an dernier et doté d'une première enveloppe pluriannuelle d'autorisation de programme de 150 M€. Au-delà de la liste, très restrictive, des quartiers prioritaires relevant du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), ce dispositif privilégie la notion de « quartier vivant », et permettra de soutenir le programme de rénovation urbaine partout où cela est nécessaire pour améliorer de façon durable le cadre de vie des Alto-Séquanais. Cette année, 15 M€ sont prévus au titre de ce dispositif.

LES HAUTS-DE-SEINE, TERRE DE JEUX

À l'approche des Jeux de Paris 2024, le Département renforce sa politique en faveur de la pratique sportive et du sport adapté.

Un engagement qui vaut au Département, depuis 2020, le label Terre de Jeux 2024, pour sa promotion du sport comme vecteur de partage, d'émotions, de cohésion et d'éducation...

Avec des moyens considérablement renforcés, à hauteur de 18 M€, la politique sportive du Département va permettre de soutenir davantage le sport de haut niveau et d'élargir l'accès aux pratiques sportives, en renforçant notamment son appui au handisport et au sport adapté.

Outre le sport amateur, le Département réaffirme son soutien aux clubs et aux sportifs de haut niveau. Avec la poursuite de la labellisation « Clubs des Hauts-de-Seine » (six actuellement) et du soutien aux centres de formation sportive agréés. ■

Trophée hockey sur gazon au stade départemental Yves-du-Manoir à Colombes le 1^{er} juin 2021.

18 M€

pour le programme
d'actions sportives mené
par le Département

66 M€

pour le futur
équipement aquatique
de la Grenouillère

Yves-du-Manoir, stade olympique

Une politique sportive ambitieuse passe par l'aménagement du territoire et le développement de grandes infrastructures. En 2022, 36 M€ seront investis pour la restructuration du stade départemental Yves-du-Manoir de Colombes qui accueillera en 2024 les épreuves de hockey sur gazon puis la fédération française de hockey. Le projet prévoit la réfection complète du terrain olympique (surface et éclairage) avec sa tribune historique remise aux normes, deux terrains synthétiques avec une tribune de 1 000 places, des terrains de football et de rugby et deux bâtiments neufs. La première pierre sera posée cette année.

À TRAVERS LA VALLÉE DE LA CULTURE

Le Département s'attache à rendre la culture accessible à tous les publics sur l'ensemble du territoire et à faire rayonner le patrimoine.

Un fleuve et, de part et d'autre, des œuvres d'art et de grandes infrastructures culturelles qui forgent l'identité des Hauts-de-Seine. La Vallée de la Culture pose cette année ses deux nouveaux jalons avec, à Boulogne-Billancourt, l'ouverture du nouveau musée départemental Albert-Kahn le 2 avril dernier après six ans de travaux. Ce nouvel écrin dessiné par l'architecte Kengo Kuma est consacré à la conservation, la diffusion et la valorisation de l'œuvre du banquier humaniste. Puis, à la rentrée, le Jardin des métiers d'art et du design (JAD), accueillera, en lisière de la Manufacture de céramique de Sèvres et du Domaine national de Saint-Cloud, créateurs et artisans d'art dans une vingtaine d'ateliers et des espaces collectifs comme des espaces de *coworking* et de convivialité, un showroom, un *makerlab* et un incubateur.

La politique d'investissement culturelle de 49 M€ continue de s'accompagner d'une action déterminée pour promouvoir la culture auprès de tous les publics. Cette ambition de la « culture pour tous » est au cœur, notamment, du nouveau schéma départemental des enseignements artistiques voté en février dernier.

Le développement des offres existantes destinées aux 11-25 ans sera la priorité pour 2022, via les équipements structurants du territoire, les événements et les dispositifs culturels départementaux. Le Département soutiendra également de nombreux équipements pour leur programmation (théâtres, associations, lieux de création) et reconduira ses festivals Chorus et La Défense Jazz Festival. ■

49 M€

d'investissement dans
les infrastructures
culturelles, notamment
le futur Musée du Grand
Siècle à Saint-Cloud



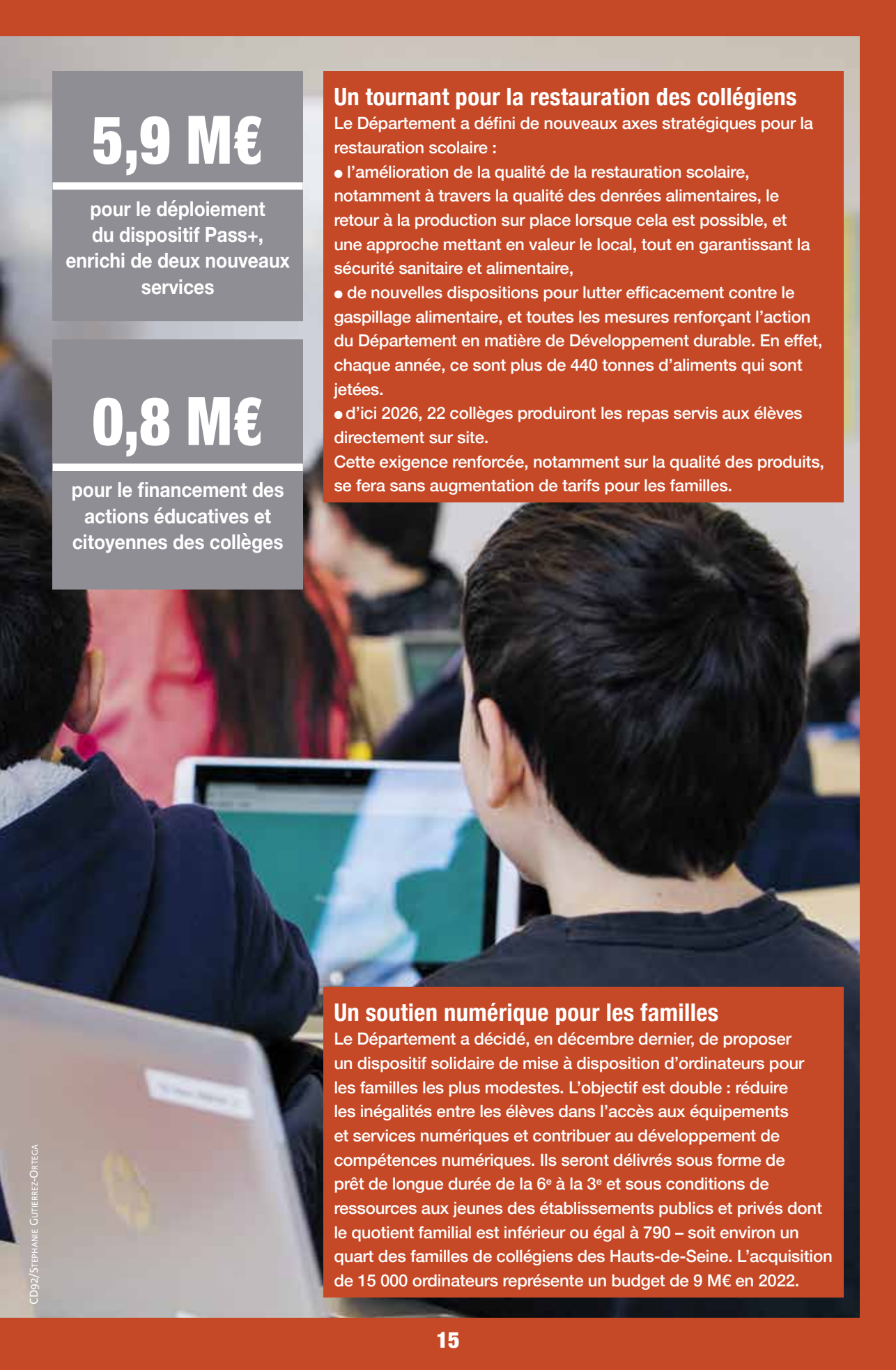
UN CADRE ÉDUCATIF INCLUSIF ET ATTRACTIF

En charge du fonctionnement des collèges, le Département a pour objectif d'offrir un cadre de travail propice aux apprentissages et à la réussite de tous.

La politique en faveur de l'éducation et des collégiens représente cette année 126 M€ avec tout un éventail d'actions qui créent une synergie entre projets éducatifs d'établissement et priorités citoyennes départementales, et renforcent le dialogue entre le Département et les collèges.

Le Département met l'accent sur les apprentissages académiques et l'accès des jeunes à la culture, au sport et au numérique. Il mobilise également près de 14 M€ au titre de la restauration scolaire.

Le dispositif Pass+ continue à se déployer et s'enrichit cette année de deux nouveaux services pour les collégiens : la demande de remboursement de la carte de transport Imagine R aux élèves boursiers et la demande de mise à disposition d'ordinateurs sous condition de ressources des familles (lire encadré). Il comprend toujours une aide financière individuelle de 80 € pour la réalisation d'activités sportives et culturelles, un service de soutien scolaire en ligne et l'inscription à la restauration scolaire pour 88 collèges. ■



5,9 M€

pour le déploiement
du dispositif Pass+,
enrichi de deux nouveaux
services

0,8 M€

pour le financement des
actions éducatives et
citoyennes des collèges

Un tournant pour la restauration des collégiens

Le Département a défini de nouveaux axes stratégiques pour la restauration scolaire :

- l'amélioration de la qualité de la restauration scolaire, notamment à travers la qualité des denrées alimentaires, le retour à la production sur place lorsque cela est possible, et une approche mettant en valeur le local, tout en garantissant la sécurité sanitaire et alimentaire,
- de nouvelles dispositions pour lutter efficacement contre le gaspillage alimentaire, et toutes les mesures renforçant l'action du Département en matière de Développement durable. En effet, chaque année, ce sont plus de 440 tonnes d'aliments qui sont jetées.
- d'ici 2026, 22 collèges produiront les repas servis aux élèves directement sur site.

Cette exigence renforcée, notamment sur la qualité des produits, se fera sans augmentation de tarifs pour les familles.

Un soutien numérique pour les familles

Le Département a décidé, en décembre dernier, de proposer un dispositif solidaire de mise à disposition d'ordinateurs pour les familles les plus modestes. L'objectif est double : réduire les inégalités entre les élèves dans l'accès aux équipements et services numériques et contribuer au développement de compétences numériques. Ils seront délivrés sous forme de prêt de longue durée de la 6^e à la 3^e et sous conditions de ressources aux jeunes des établissements publics et privés dont le quotient familial est inférieur ou égal à 790 – soit environ un quart des familles de collégiens des Hauts-de-Seine. L'acquisition de 15 000 ordinateurs représente un budget de 9 M€ en 2022.

BIENVENUE DANS LE COLLÈGE VERT

Chargé de la rénovation et de la reconstruction des collèges, le Département fait le choix d'une haute exigence environnementale, de la conception au fonctionnement.

Le Département a ainsi lancé un vaste programme d'investissements pluriannuel en faveur des collèges, avec une attention toute particulière aux enjeux de développement durable. 95,8 M€ sont alloués à la rénovation et au renouvellement des collèges avec de hautes exigences environnementales. L'ensemble des constructions lancées au niveau départemental respecteront le nouveau référentiel de qualité d'écoconstruction, particulièrement exigeant, qui permet à la fois d'avoir des chantiers propres et des bâtiments à la pointe de la sobriété et de la performance énergétique.

Pour adapter son territoire aux changements climatiques, le Département s'engage pour accroître la résilience des collèges au réchauffement climatique et réduire leur impact environnemental. Avec les « îlots verts », les cours se végétalisent et s'accompagnent de jardins pédagogiques et de revêtements clairs et moins réfléchissants. Des zones de fraîcheur avec des espaces végétalisés et ombragés sont créées dans les collèges grâce à l'implication des élèves. D'ici 2027, les espaces extérieurs de 34 collèges publics seront réaménagés, pour un budget de l'ordre 40 M€. ■

Le premier îlot vert a été créé au collège Jean-Macé, à Suresnes.

95,8 M€

afin de poursuivre
la rénovation et le
renouvellement des
collèges

dont

16 M€

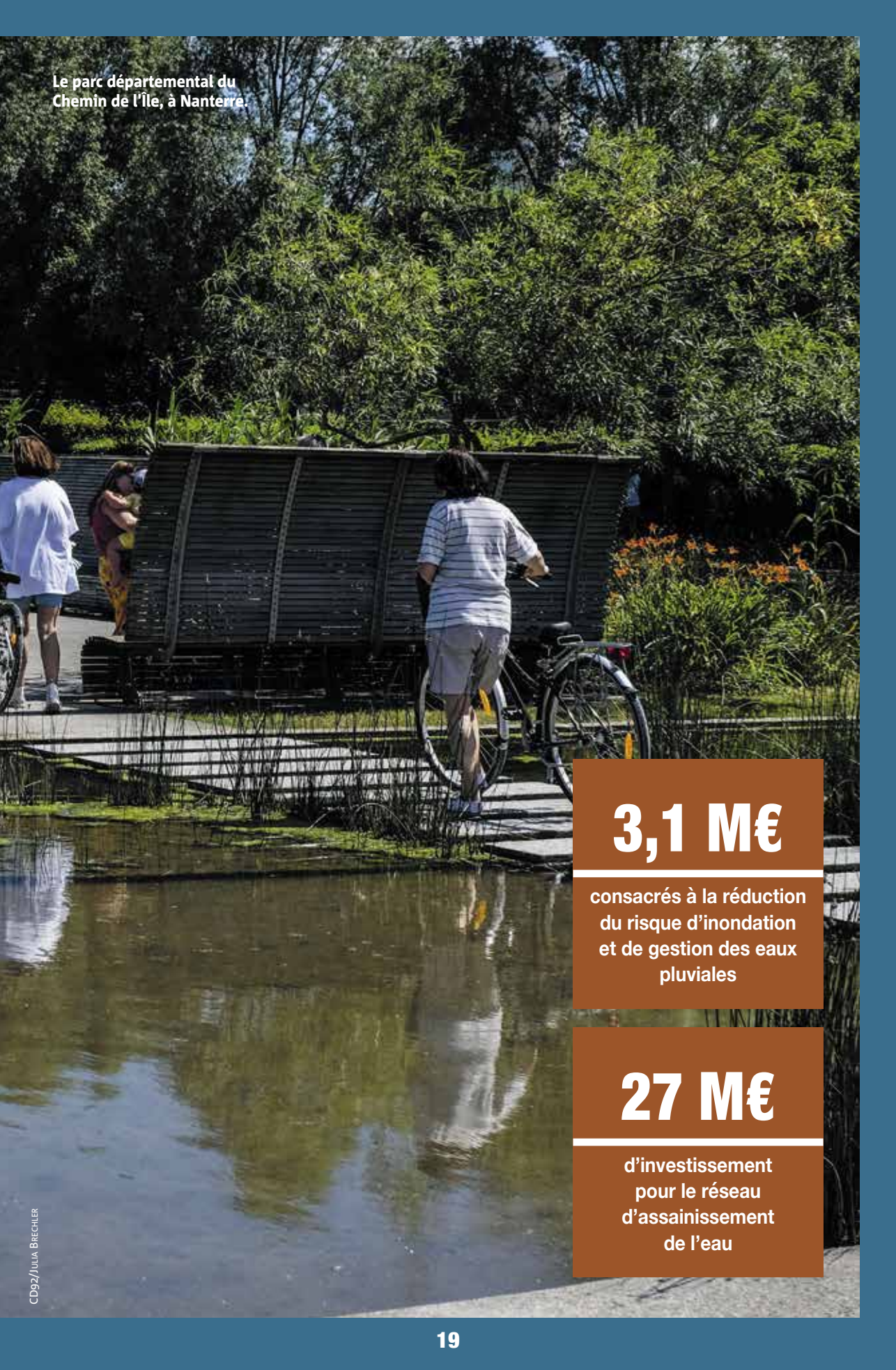
consacrés à la
préservation du
patrimoine bâti

LA NATURE PRÈS DE CHEZ SOI

La Stratégie nature départementale vise à ce que chaque habitant dispose d'un espace vert à moins d'un quart d'heure de chez lui.

Pprès de 27 espaces naturels répartis sur 620 hectares et 30 000 arbres d'alignement sur les routes départementales. L'offre remarquable de parcs, jardins et promenades des Hauts-de-Seine contribue à la qualité du cadre de vie des Alto-Séquanais. Cette année, près de 26 M€ d'investissement leur seront dédiés avec deux objectifs majeurs : la protection des espaces naturels et celle du patrimoine départemental. La qualité de la gestion environnementale de ces sites naturels est récompensée par le label Eve (pour « Espace végétal écologique ») obtenu par dix-huit parcs départementaux. Pour 2022, l'accent sera mis sur la préservation du patrimoine des parcs départementaux avec la rénovation et le remplacement de certains équipements, l'adaptation des stations de pompage et des réseaux d'arrosage et la mise aux normes d'accessibilité.

Le Département s'attache à valoriser le patrimoine environnemental grâce à de nombreux réaménagements dans les parcs départementaux et le long des promenades vertes, piétonnes et cyclistes du territoire. La stratégie nature mise en place l'an dernier va plus loin en connectant tous ces espaces de nature et en mettant chaque habitant à moins d'un quart d'heure à pied d'un espace public paysager d'au moins 5 000 m², en développant et en rénovant 80 hectares supplémentaires d'espaces naturels sensibles, en favorisant la biodiversité et en végétalisant l'espace urbain, jusque dans ses interstices pour multiplier les îlots de fraîcheur. ■



Le parc départemental du
Chemin de l'île, à Nanterre.

3,1 M€

consacrés à la réduction
du risque d'inondation
et de gestion des eaux
pluviales

27 M€

d'investissement
pour le réseau
d'assainissement
de l'eau

UN NOUVEAU CYCLE POUR LA CULTURE VÉLO

La mise en place du Plan Vélo départemental illustre l'approche globale en faveur des mobilités pour proposer une alternative crédible à la voiture individuelle.

Pprès de 150 M€ d'investissement jusqu'en 2028 pour un objectif de 120 km de voies cyclables supplémentaires. Le Plan Vélo voté en février dernier prévoit que les trois quarts des routes départementales seront cyclables à la fin du mandat.

La concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués - comme le Collectif Vélo Île-de-France qui représente les usagers, et les communes - a abouti à un schéma directeur cyclable départemental orienté autour de deux axes : la construction d'infrastructures et une offre de services autour de la pratique cycliste. Va naître ainsi tout un réseau de pistes sécurisées et reliées entre elles, connectées aux gares (dont les futures gares du Grand Paris Express) et aux principaux équipements publics, et

notamment les collèges et les lycées. Ces pistes seront nouvelles ou issues de la pérennisation des voies temporaires mises en place lors du premier confinement. En parallèle, une offre de services va être développée pour encourager la pratique du vélo, comme des places de stationnement ou des bornes de restauration.

Par ailleurs, le Département continue d'investir de façon massive dans le développement des transports collectifs dans un souci d'aménagement, d'attractivité et de transition écologique, en contribuant au CPER (contrats de plan État-Région) et à Île-de-France Mobilités. Cette année, l'aménagement se poursuit pour les lignes de tramway T1 à Colombes et T10 entre Antony et Clamart et pour Eole, le prolongement du RER E vers l'Ouest.. ■



150 M€

pour mettre en œuvre un
plan d'action ambitieux
pour les mobilités douces

103 M€

de participation
départementale au
fonctionnement d'Île-de-
France Mobilités

22 M€

d'investissement dans
la société d'économie
mixte Sogaris
pour le développement
de solutions
de logistique urbaine

SOLIDAIRE, AU-DELÀ DES HAUTS-DE-SEINE

**Le Département s'engage
auprès des communes avec des contrats
de développement triennaux pour soutenir
les investissements locaux.**

Construction et rénovation d'écoles,
d'équipements sportifs ou sociaux,
réhabilitation de lieux culturels
ou encore réalisation d'opérations
de requalification urbaine :

toutes ces subventions locales sont
regroupées dans un seul contrat dit
« de développement », signé entre le
Département et les communes. Depuis
l'an dernier, ces contrats valorisent les

opérations exemplaires en matière
de développement durable, de protection
de l'environnement et de lutte contre
le changement climatique, notamment
lorsqu'elles dépassent les obligations
réglementaires en la matière.

En 2022, 25 contrats vont être renouvelés,
pour une dépense de 25,8 M€
en fonctionnement et 43,9 M€
en investissement. ■

Le FS2i, la solidarité en mode interdépartemental

Créé le 1^{er} janvier 2019, le Fonds de solidarité interdépartemental
d'investissement réunit l'ensemble des Départements franciliens
à l'exception de Paris. Chacun participe à ce fonds, destiné à
financer des projets à caractère interdépartemental concourant à
l'attractivité régionale et à la réduction des inégalités territoriales.
Dans les Hauts-de-Seine, cela concerne les projets du stade
départemental Yves-du-Manoir, du musée du Grand Siècle ou
encore du tramway T10. En 2022, la participation du Département
s'élève à 52,6 M€, ce qui en fait le premier contributeur.

Les terrains synthétiques du Haras
Lupin, à Vaucresson, ont été financés
par le Département dans le cadre
d'un contrat de développement
Département/ville.

1 M€

pour soutenir
les actions de solidarité
de l'Institut
des Hauts-de-Seine

1,6 M€

pour la politique
de coopération
internationale centrée sur
la sécurité alimentaire

INTERNET ? FACILE AVEC LE PASS NUMÉRIQUE



AVEC LE **PASS NUMÉRIQUE**, SUIVEZ
DES ATELIERS POUR ACQUÉRIR LES
BASES DE LA CULTURE NUMÉRIQUE
POUR LA VIE QUOTIDIENNE!

+ D'INFOS AU 0 806 00 00 92



Seine et Yvelines
Numérique



Yvelines • Hauts-de-Seine